



Annulation d'une vente après un compromis de plus d'un mois

Par ritaléa, le **29/11/2008** à **20:18**

J'ai signé un compromis de vente il y a plus d'un mois pour un F1 de 75000 euros. Je bénéficie du prêt a taux 0 à condition que je remette l'appartement aux normes. Le jour du compromis, je n'avais ni le diagnostic du prêt a taux 0, ni les devis. Il y a une semaine j'ai reçu les devis d'un montant total de 7000 euros. Ce qui me fait un appartement à 82000, pour ce prix là j'aurai pu trouver un F2, mais je ne voulais pas dépasser 75000. Un accord de prêt à été envoyé à l'agence immobilière avant les devis. Ai je des recours pour annuler la vente?